



**PRÉFET
DE LA RÉGION
RÉUNION**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



DOSSIER DE PRESSE

Saint Denis, le 30/10/2020

Lutte contre la pandémie de COVID 19 Des mesures adaptées à La Réunion

Face à la pandémie de Covid-19, le Président de la République a annoncé la mise en place d'un second confinement sur l'ensemble du territoire national. Du fait des spécificités des territoires ultramarins, La Réunion comme les autres départements d'Outre-mer, n'est pas concernée.

Toutefois, Jacques Billant, préfet de La Réunion, en lien avec la Martine Ladoucette, directrice de l'Agence régionale de santé, a conduit une phase de concertation auprès des élus, et des acteurs locaux pour définir une stratégie locale adaptée à la situation épidémiologique et poursuivre « l'action de freinage » de la propagation de l'épidémie sur le territoire.

Bien que les mesures prises au cours des dernières semaines aient montré leur efficacité, le nombre de cas par jour augmente. Les effets des relâchements constatés lors d'évènements festifs familiaux ou amicaux se font ressentir et les indicateurs passent au-dessus du seuil d'alerte :

- Le taux d'incidence est de 56/100 000 habitants
- L'indice de reproduction (R) est supérieur à 1
- Le taux de positivité est de 5.6% et dépasse le seuil de vigilance de 5%

En réponse à la situation sanitaire et afin de contrer les relâchements qui anéantissent les efforts jusqu'alors engagés et exposent le territoire à un évitable confinement, le préfet a décidé la reconduction des mesures adoptées précédemment jusqu'au 30 octobre ainsi que le renforcement des contrôles.

MESURES APPLICABLES A LA REUNION

Rassemblements	Rassemblements de plus de 6 personnes interdits sur la voie publique, dans les espaces publics (plages y compris) ou dans un lieu ouvert au public, quelle que soit l'activité réalisée : sportive, culturelle, amicale, culturelle sauf cérémonies funéraires, transports, marchés, manifestations revendicatives.
Déplacements	Interdiction des déplacements au départ ou à destination de La Réunion sauf sur un motif impérieux d'ordre personnel ou familial, un motif de santé ou un motif professionnel
Port du masque	Port du masque obligatoire dans la mesure du possible pour les personnes de plus de 6 ans lors de tout rassemblement de plus de 3 personnes, dans les rues fréquentées (présence d'école, de restaurant, d'administration, d'hôtel, etc.) et dans tous les établissements recevant du public (administrations, hôtels, médiathèques, stades, restaurants, etc.)
Protocole sanitaire sous contrôle dans les centres commerciaux, magasins, musées, jardins	Surface minimale de 4 m ² par personne présente au sein de l'établissement, capacité maximale affichée et visible depuis la rue et port du masque obligatoire – Le nombre de personnes ne comprend pas le personnel de l'établissement. La surface prise en compte est la surface ouverte au public.
Reprise des compétitions sportives sans public	Les compétitions sportives sont autorisées mais devront se dérouler sans la présence de public.

Une mesure de couvre-feu sera mise en application si le taux d'incidence vient à dépasser le seuil de 100 / 100 000 habitants.

Durant la semaine du 19 au 25 octobre (semaine 43), le nombre moyen de cas confirmés est de 59 cas par jour (à rapporter aux 42 cas en moyenne de la semaine 42 et aux 41 cas de la semaine 41).

A ce jour, 14 clusters sont actifs et 50 ont été clôturés.

Le nombre de personnes contaminées à la covid-19 est ainsi en ré-augmentation d'une centaine d'unités, après s'être stabilisé autour de 300 cas par semaine durant 2 semaines..

Les indicateurs sont en dégradation ; cela témoigne de la poursuite voire de la reprise d'une circulation virale active à La Réunion. Avec un indice de reproduction supérieur à 1, le territoire s'expose potentiellement à un doublement du nombre de cas confirmés en 2 semaines.

En outre, une nouvelle augmentation du nombre de cas importés a été constatée. Il est donc rappelé aux voyageurs, en provenance notamment de la métropole où la situation sanitaire s'aggrave, d'effectuer un test 2 à 4 jours après l'arrivée à La Réunion, suite au SMS reçu de l'ARS.

LES CHIFFRES DU 29 ET DU 30 OCTOBRE

La préfecture et l'Agence Régionale de Santé ont le regret d'annoncer ce vendredi 30 octobre 2020 **deux décès liés à la covid-19**. Les personnes étaient hospitalisées au CHU. Elles étaient âgées de plus de 70 ans et présentaient plusieurs comorbidités. Les autorités présentent leurs sincères condoléances aux familles.

Par ailleurs, les autorités confirment **187 nouveaux cas de coronavirus covid-19 enregistrés à La Réunion les 29 et 30 octobre**, soit une moyenne journalière de 95 cas sur 2 jours consécutifs.

Parmi les nouveaux cas :

- 143 cas sont classés autochtones,
- 15 cas sont classés importés,
- 1 cas est classé autochtone secondaire,
- 28 cas sont en cours d'investigation.

Parmi les cas précédemment annoncés en cours d'investigation :

- 32 cas sont classés autochtones,
- 3 cas sont classés importés.

Des cas identifiés au GHER

Une contamination a été identifiée au sein du service de spécialités rhumatologie du Groupe Hospitalier Est Réunion (GHER) ayant pour origine une contamination familiale de l'un des personnels. Par la suite, deux autres professionnels du service ont été dépistés positifs.

Un dépistage de l'ensemble des personnels et des patients du service a été organisé.

Aucun nouveau cas n'est enregistré chez le personnel ou les patients à ce jour.

Après les investigations menées par l'ARS et Santé Publique France, un cluster a été identifié pour ce service de spécialités en rhumatologie.

Par ailleurs, et sans qu'un lien n'est pu être établi, deux autres professionnels d'un autre service (*Dialyse*) de l'établissement ont été dépistés positifs. Une hypothèse de contamination en dehors de l'établissement est identifiée. Un dépistage est en cours afin de vérifier l'absence de transmission dans ce service.

Enfin, et toujours sans aucun lien établi, un cas est également enregistré dans un troisième service (*Gériatrie*) chez un personnel suite à une contamination dans le cadre privé.

Les personnels positifs ont été placés à l'isolement.

La surveillance médicale et infirmière des patients a été renforcée dans les trois services.

L'équipe de la plateforme contact tracing (ARS et Assurance Maladie) est en lien avec le GHER afin d'identifier les contacts externes des personnels et patients sur les derniers jours.

Il est demandé à tous de veiller au respect l'intimité des patients et des conditions de travail et d'intervention des personnels.

Ces situations sont suivies de près par l'ARS et le GHER. Des décisions complémentaires seront prises avec l'établissement à réception des résultats des prélèvements effectués pour l'ensemble du personnel.

SITUATION EPIDEMIOLOGIQUE AU 30 OCTOBRE 2020

Au total, 5 659 cas ont été diagnostiqués sur le territoire depuis l'apparition du premier cas le 11 mars 2020, dont 64 évacuations sanitaires au titre de la solidarité régionale.

Au 30 octobre 2020, hors décès, compte tenu des **4 884** guérisons, **775** cas sont encore actifs à ce jour.

5 530 cas ont été investigués à cette heure par l'ARS, Santé publique France et l'Assurance Maladie, dont 12% sont des cas importés.

• Bilan des cas investigués :

	Cas cumulés	Variation par rapport à J-7
Cas importés (personnes qui ont contracté la maladie en dehors du territoire)	660	+31
Cas issus d'une évacuation sanitaire au titre de la solidarité régionale	64	=
Cas autochtones secondaires (personnes ayant un lien direct avec des cas importés)	86	+1
Cas autochtones (personnes ayant un lien indirect ou n'ayant aucun lien avec un cas importé)	4720	+444
Nombre total de cas investigués	5530	+415

• **Situation sanitaire :**

	Nombre de cas	Variation par rapport à J-7
Cas hospitalisés hors service de réanimation hors évacuation sanitaire	49	+23
Cas hospitalisés hors service de réanimation issus d'une évacuation sanitaire au titre de la solidarité régionale	2	=
Cas hospitalisés en service de réanimation hors évacuation sanitaire	12	+1
Cas hospitalisés en service de réanimation issus d'une évacuation sanitaire au titre de la solidarité régionale	0	-1
Cas diagnostiqués (depuis le 11 mars)	5659	+510
Patients guéris (au 30/10/2020)	4884	+254
Patients actifs (au 30/10/2020)	775	

	Hors EVASAN	EVASAN
Décès lié à la covid-19	22	2
Décès lié à une autre pathologie	3	4

Evolution des clusters identifiés

Un cluster est un foyer de contamination ou un regroupement d'au moins 3 cas positifs à la covid-19, qui appartiennent à une même communauté (population générale, quartier...) ou ont participé à un même rassemblement de personnes, au cours d'une période limitée de temps.

Les clusters sont qualifiés d'un niveau de criticité, en fonction de leur potentiel de transmission au sein d'un groupe de population (diffusion communautaire) et de critères de gravité.

Le cluster est dit « maîtrisé » à l'issue d'une période de 7 jours en l'absence de nouveaux cas.

Il est qualifié de « clôturé » si aucun cas n'est identifié au sein d'un cluster au cours d'une période 14 jours.

Il est dit en « diffusion communautaire » lorsque des cas surviennent en dehors de la collectivité dans laquelle le cluster a été identifié initialement.

Les clusters identifiés à ce jour

Au 30 octobre 2020, 14 clusters sont actifs et 50 clusters ont été clôturés.

Parmi les clusters actifs, on note :
- 2 clusters de « criticité limitée » ;

- 9 clusters de « criticité modérée » ;
- 3 clusters de « criticité élevée ».

On note par ailleurs :

- 3 clusters maîtrisés ;
- 1 cluster à diffusion communautaire.

Localisation des principaux clusters de criticité modérée ou élevée :

Saint-Denis (3)
Le Port (2)
La Possession (2)
Saint-Pierre (2)
Saint-Louis (1)
Saint-Philippe (1)
Le Tampon (1)

Les causes de contamination dans les clusters identifiés sont diversifiées (milieu professionnel, événements privés ou publics avec rassemblements de personnes, établissements de santé et médico-social, ...).

A noter que les investigations révèlent que les temps de pause et les repas sont des moments à risque élevé de contamination.

Dépistage

	Chiffre de la semaine	Variation par rapport à la semaine précédente
Nombre total de dépistages (S 43 - du 19 au 25 octobre)	10 634	+ 15%
<i>Dont dépistages des voyageurs</i>	1 729	+1%

• Surveillance en établissements sociaux et médico-sociaux (ESMS)

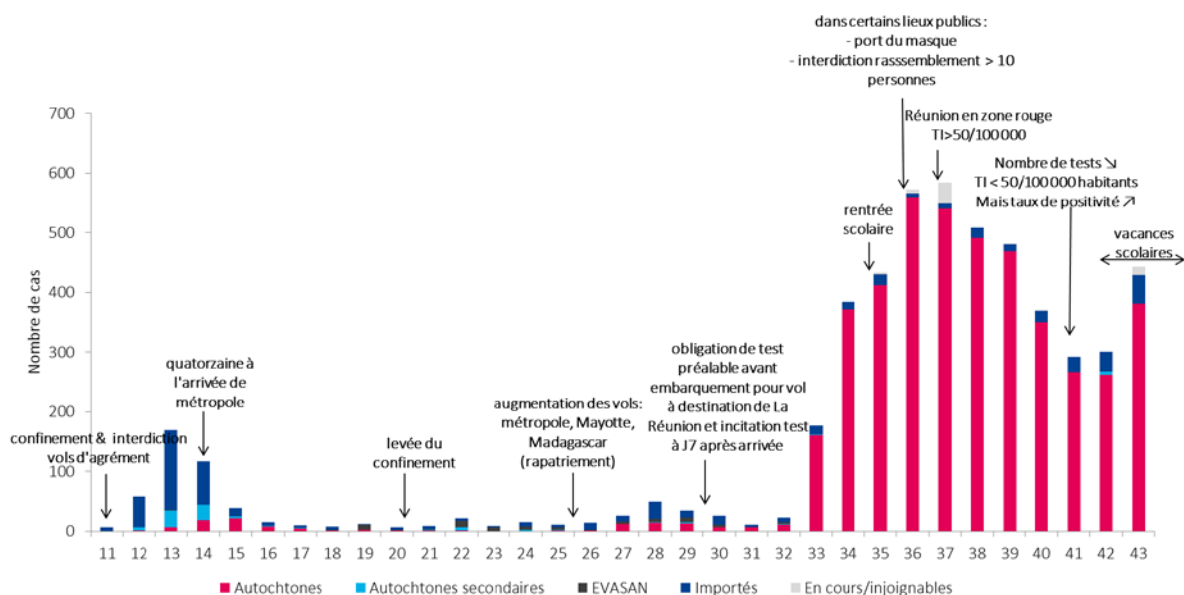
En septembre, 6 signalements ont été réalisés. Parmi eux, 3 cas ont été confirmés dans un ESMS à Sainte-Suzanne (2 résidents et 1 personnel) et un cas dans un ESMS à Saint-Paul (1 personnel).

En octobre, 2 signalements ont été réalisés. Parmi eux, un cluster en EHPAD a été identifié en semaine 42. Au 28 octobre 2020, 31 cas ont été confirmés dont 22 résidents et 9 personnels.

3 résidents sont hospitalisés et un décès lié à la covid-19 est survenu.

• Surveillance individuelle

Evolution du nombre de cas par type de cas et par semaine de prélèvement (source ARS/AM/SPF)



Après une diminution observée depuis la semaine 38 (du 14 au 20 septembre), puis une stabilisation aux alentours de 300 cas par semaine en semaines 41 et 42, **le nombre de nouveaux cas a augmenté de nouveau en semaine 43.**

Parmi les cas investigués, on note :

- des cas essentiellement autochtones, dont 11% étaient liés à un cluster identifié,
- une augmentation du nombre de cas importés depuis la semaine 39.

Ces données indiquent une circulation toujours active du virus à La Réunion et une dégradation de la situation épidémiologique.

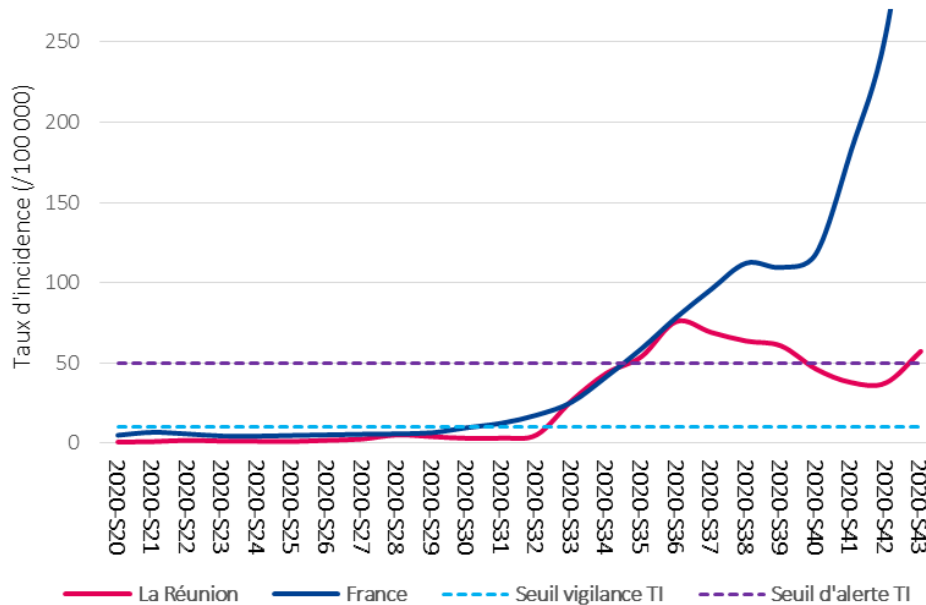
• Le R (nombre de reproduction ; nombre moyen de personnes qu'une personne malade va contaminer)

A La Réunion, du 19 au 25 octobre, **le R était de 1,33** (0,87 la semaine précédente). Ce chiffre devient significativement supérieur à 1 traduisant une augmentation de la circulation de la covid-19 sur le territoire.

Ces résultats doivent être mis en perspective avec les autres données épidémiologiques.

• Le taux d'incidence (nombre de cas rapportés à la population pour 100 000 habitants)

(Données issues du Point épidémiologique régional du 30/10, Cellule Régionale Réunion de Santé publique France)



Du 19 au 25 octobre, **le taux d'incidence était de 56/100 000 habitants**. Il est en augmentation par rapport à la semaine précédente et est supérieur au seuil d'alerte (50/100 000 habitants). Il reste néanmoins en dessous du seuil national (392/100 000).

Au cours de la semaine 43, le taux d'incidence était en augmentation dans toutes les classes d'âge et dépasse pour la première fois le seuil d'alerte pour les plus de 75 ans.

De plus, dix communes présentaient un taux d'incidence supérieur à 50/100 000 habitants : Saint-Denis, Le Port, La Possession, Saint-Paul, Saint-Leu, Saint-Benoit, Saint-André et Saint-Pierre, Le Tampon, La Plaine des Palmistes.

Contact tracing

Depuis le 11 mai 2020, le contact tracing autour des cas confirmés signalés est assuré par une plateforme régionale réunissant l'Assurance maladie, l'Agence Régionale de Santé, avec l'appui de la cellule régionale de Santé publique France.

30 à 35 personnels de l'Assurance Maladie et de l'ARS sont mobilisés chaque jour. Plus de 1 400 personnes ont été contactées cette semaine et plus de 15 500 depuis le 11 mars.

APPLICATION TOUSANTICOVID : UNE BARRIÈRE SUPPLÉMENTAIRE CONTRE LA COVID-19



Alors que la covid-19 continue de se propager sur le territoire français, casser les chaînes de transmission du virus est un enjeu primordial. Dans ce contexte, les pouvoirs publics lancent l'application **TousAntiCovid**. Cette application **permet à chacun d'être acteur de la lutte contre l'épidémie**. C'est un outil pratique que l'on active dans tous les moments où on doit redoubler de vigilance (au restaurant, à la cantine, lors d'un

événement professionnel ou familial, ...), quand il y a un risque que tout le monde ne respecte pas les autres gestes barrières.

TousAntiCovid remplace l'application StopCovid et vient compléter l'action des médecins, de l'Assurance maladie et de l'ARS, en lien avec Santé publique France. Le principe est le suivant : prévenir, tout en garantissant l'anonymat, les personnes qui ont été à proximité d'une personne testée positive, afin que celles-ci puissent aller se faire tester et être prises en charge le plus tôt possible.

Les objectifs de TousAntiCovid :

- Gagner du temps en identifiant plus vite des cas contacts,
- Pouvoir alerter des contacts que les personnes ne connaissent pas (les personnes croisées dans les transports en commun ou au supermarché par exemple).

L'application permet également de :

- rester informé sur l'évolution de l'épidémie et la conduite à tenir,
- de rester vigilant et d'adopter les bons gestes : grâce notamment à l'outil MesConseilsCovid, qui permet d'avoir des conseils personnalisés pour se protéger et protéger les autres.

Vous pouvez télécharger l'application sur l'Apple Store et le Google Play :
bonjour.tousanticovid.gouv.fr/

Pour en savoir plus sur TousAntiCovid, une foire aux questions est à votre disposition :
<https://solidarites-sante.gouv.fr/soins-et-maladies/maladies/maladies-infectieuses/coronavirus/tousanticovid>